

PROTOCOLE DE REOUVERTURE DE L'ECOLE pour le 2 novembre 2020

1. PRINCIPES GENERAUX :

Ce protocole repose sur cinq principes généraux :

- port du masque pour tous les élèves du CP au CM2 (fourni par les familles)
- maintien de la distanciation physique
- application des gestes barrière
- limitation du brassage des élèves
- assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

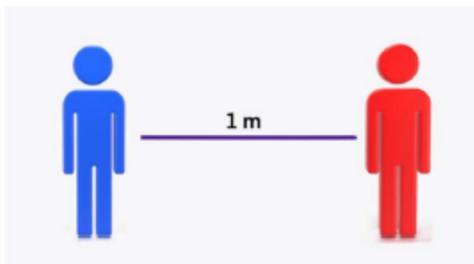
Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

En cas de symptômes évocateurs : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc. la famille s'engage à venir chercher immédiatement son enfant une fois alertée.

Le maintien de la distanciation physique



A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation

physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties



des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs².

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs².

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.

2. ACCUEIL DES ÉLÈVES A L'ÉCOLE

À partir du lundi 2 novembre: accueil de tous les élèves à temps complet

Insister sur la ponctualité, aucun retard toléré, une fois les enfants en classe personne ne rentre.

ARRIVÉES / DÉPARTS

M. Sènié CE1 CE2 (classe 5)/M. Pavot CE2 CM2 (classe 4): Grand portail côté club ado : **groupe1**

8h35/8h45 - 12h 13h35/ 13h45 - 16h30

veillez à respecter les distances de sécurité et le port du masque

Mme Denis (classe 3) / Mme Tassel (classe 2)/ M. Herpoux (classe 1): portail avenue de la Mer **groupe2**

8h35/8h45 - 12h 13h35/ 13h45 - 16h30

veillez à respecter les distances de sécurité et le port du masque

Maternelles et GS CP : portes de l'impasse **groupe3**

8h35 / 8h45 - 12h 13h35 / 13h45 - 16h30

veillez à respecter les distances de sécurité et le port du masque



Aucun parent ne pourra entrer dans l'enceinte de l'école.

Accueil par Mme Quillet, Mme Oliva et Mme Duvert

récréations

Passage aux toilettes que pendant le temps de la récré sous la surveillance de l'enseignant(e).

Cour scindée en 2. Marquage au sol devant chaque classe pour se ranger

10h30-11h00 **groupe3** et 15h00-15h30

10h30-10h45 **groupe1** 15h00- 15h15

10H45 - 11h00 **groupe2** et 15h15 - 15h30

garderie

Les enfants pourront être accueillis aux heures habituelles.

Les arrivées doivent se faire selon le protocole indiqué ci-dessus.

repas de midi

Réouverture de la cantine .

Les règles de sécurité seront les mêmes sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Aération des classes avant l'arrivée des élèves, et toutes les 2h au moins 10min

Tout lieu fréquenté par les enfants et personnel doit être nettoyé 1 fois par jour.

4. PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

Cf. documents fournis en pièces jointes

Le protocole ainsi établi n'exclut pas une possible contamination par le Covid19, des enfants et du personnel intervenant (ATSEM, enseignant, intervenants...) mais essaie au maximum de respecter une rescolarisation dans des conditions sanitaires adaptées.